

La lettre des député-e-s du Front de gauche

Mars 2013

**Communistes,
Républicains,
Citoyens**

© Assemblée nationale

L'éditorial d'André Chassaigne Président du groupe GDR (Gauche démocrate et républicaine) et porte-parole des député-e-s du Front de Gauche

Le mois dernier fut riche en batailles politiques pour les députés du Front de gauche.

La première d'entre elles fut livrée contre la financiarisation de l'économie. A l'occasion du projet de loi sur la séparation bancaire, nous avons ainsi affirmé notre volonté d'un meilleur contrôle et d'un meilleur encadrement. A l'instar du prix Nobel Joseph Stiglitz, nous avons ainsi préconisé une séparation claire et effective entre banques de dépôt et banques d'affaire, afin de mettre fin aux conflits d'intérêts qui existent entre ces différentes activités. En dépit de son intitulé, ce projet de loi s'est contenté d'aménagements marginaux. Les députés du Front de gauche se sont abstenus dans l'espoir que ce texte prenne, au cours de la navette parlementaire, la tournure d'une vraie et grande réforme et rende possible une nouvelle architecture du financement de l'économie ainsi qu'une réorientation de la politique monétaire.

C'est cette même volonté de s'attaquer aux folles dérives des forces de l'argent qui nous a amené à interroger le gouvernement sur les mesures qu'il envisageait pour lutter contre la fraude et les paradis fiscaux, imposer la transparence et faire avancer l'harmonisation fiscale en Europe.

Paradoxalement, le monde de la finance, qui est le premier responsable de la crise, affiche une santé florissante tandis que nos concitoyens paient la fac-

ture. C'est ce même souci de défendre le travail contre le capital qui nous a conduit à dénoncer l'accord interprofessionnel, abusivement dit de sécurisation de l'emploi, adopté lors de la conférence sociale du mois de juillet 2012.

Nous avons ainsi interpellé le Gouvernement sur le projet de loi de transposition de cet accord minoritaire. Ce texte, qui sera discuté en avril, sera la prochaine grosse bataille menée par notre groupe car derrière la façade d'une prétendue avancée de la « démocratie sociale » se cache un passage en force du MEDEF. Il n'octroie en réalité aucun droit nouveau aux salariés. Il réduit même ceux existants en entérinant une large liberté de licenciement.

Par ailleurs, les députés du Front de gauche ont demandé et obtenu l'organisation d'un débat sur le fonctionnement des juridictions prud'homales qui a mis en évidence la double peine que doivent subir des milliers de salariés face à l'allongement scandaleux des procédures. Ils ont ainsi une fois de plus placé la justice sociale au cœur de leur action.



André Chassaigne,
Député du Puy-de-Dôme

Séparation et régulation des activités bancaires

L'examen du projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires a été l'occasion de rappeler et défendre les propositions du Front de gauche en matière de régulation financière.

LE 13 FÉVRIER

Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames les rapporteurs, chers collègues, la crise de 2008 a mis en évidence l'importance des dégâts occasionnés par les activités spéculatives des banques et remis au goût du jour les enjeux de stabilité financière, après deux à trois décennies pendant lesquelles l'unique maître mot fut la dérégulation. (...)

Le projet de loi dont nous entamons ce soir la discussion (...) doit être un texte précurseur en Europe pour mieux réguler la finance et empêcher ceux qui prennent des risques indus d'en faire peser la responsabilité sur les contribuables.

Le texte dont nous allons débattre ne saurait être en deçà des préconisations figurant dans le rapport remis par l'ancien gouverneur de la banque de Finlande, Erkki Liikainen, à la Commission européenne.

Pour notre part, députés du Front de gauche, nous rejoignons les propositions des ONG comme Finance Watch ou de nombreuses personnalités et universitaires qui, à l'instar du prix Nobel Joseph Stiglitz, préconisent une séparation claire et effective entre banques commerciales et banques de marché.

C'est à notre sens un véritable outil pour mettre fin aux conflits d'intérêts qui peuvent naître au sein des banques entre activités spéculatives et financement de l'économie, mais c'est aussi l'outil adéquat pour lutter contre l'opacité des groupes bancaires. (...)

Le choix du Gouvernement est de séparer au sein des grandes banques mixtes les acti-

vités utiles à l'économie des activités spéculatives. C'est une position de prudence qui altère quelque peu l'objectif, mais qui peut se défendre, car c'est le risque systémique qu'il faut combattre, et nul ne fait de procès d'intention quant à la volonté du Gouvernement de mieux contrôler ce risque.

Nos réserves sur ce projet de loi ne portent pas à titre principal sur le choix qui a conduit le Gouvernement à privilégier la filialisation des activités dites spéculatives, mais sur le caractère trop marginal de cette séparation et la nécessité d'interdire les produits dérivés dangereux.

Les amendements votés en commission ont amélioré le texte, mais sans franchir le pas décisif qui consisterait à poser le principe de la filialisation des activités dites de « tenue de marché

», qui sont aujourd'hui au cœur de la polémique. (...)

Le texte adopté par la commission des finances confie au ministre chargé de l'économie le soin de fixer, s'il le souhaite, un seuil au-delà duquel les activités d'un établissement de crédit relatives à la « tenue de marché » devront être filialisées. Cette solution nous laisse dubitatifs, car elle présente l'inconvénient de confier au ministre le pouvoir d'agir ou... de s'abstenir. Il sera d'autant plus impérieux d'agir, monsieur le ministre.

Comme l'a déclaré le professeur Jean-Paul Pollin lors de son audition : « Parmi les huit banques dont la distance au défaut est la plus faible, quatre sont françaises » et si la plus grosse des banques américaines représente moins de 20 % du PIB américain, « chez nous, BNP Paribas, c'est 100 % du PIB fran-



Nicolas Sansu,
Cher

çais » et « 750 milliards d'euros de dérivés de crédits [...], en déconnexion par rapport à l'économie réelle ».

Deux sujets clés nécessitent encore des avancées : celui du trading haute fréquence, et celui de la spéculation sur les matières premières agricoles.

Le trading haute fréquence est devenu l'un des symboles des excès de la finance. Par le passé, nous en avons (...) réclamé l'interdiction pure et simple car ces pratiques, résultant des directives de dérégulation du marché boursier, sont porteuses d'un risque systémique avéré. Nous avons déposé un amendement visant à renforcer le dispositif de sanction des pratiques d'abus de marché ; je suis sûr qu'il recevra un accueil favorable.

De la même façon, nous souhaitons un engagement ferme du Gouvernement dans la lutte contre la spéculation sur les matières premières agricoles.

Ces dernières années, les investisseurs financiers ont accouru sur ce marché alors que d'autres déclinaient. (...) Comme le souligne avec raison l'ONG Oxfam, on ne peut plus longtemps « ignorer l'impact des activités bancaires sur les marchés agricoles alors que le respect du droit à l'alimentation de centaines de millions de personnes est en jeu. »

Nous saluons bien entendu l'adoption en commission de l'amendement qui obligera les banques à détailler, pays par pays, la nature de leurs activités, le produit net bancaire ainsi que leurs effectifs.

Nous regrettons que les banques n'aient pas à publier ni leur bénéfice net, ni le montant des impôts dont elles s'acquittent dans chaque pays, mais cet amendement marque tout de même un pas important vers une plus grande transparence du secteur bancaire.

Reste que, selon nous, l'enjeu demeure d'interdire aux banques d'avoir des filiales dans des territoires non coopératifs, dans ces fameux trous noirs de la finance dénoncés depuis des années par les ONG, comme par le rapport sénatorial.

Le mécanisme de résolution, second pilier du

projet de loi, m'amène à formuler quelques remarques.

Nous nous interrogeons sur le fait que le gouverneur de la Banque de France et le directeur du Trésor disposent du pouvoir exorbitant de décider seuls comment et par qui une banque défaillante sera renflouée.

Sachant que les actifs des quatre premières banques françaises représentent trois fois le PIB de notre pays et que la Banque de France est le principal créancier des banques privées, on peut légitimement craindre que le contribuable ne soit au bout du compte sollicité, ce qui serait manifestement contraire à l'objectif consensuel annoncé.

Bien sûr, nous appuierons toutes les mesures qui viseront à protéger les consommateurs, notamment s'agissant du droit au compte et du plafonnement des frais bancaires. (...) Mais, au-delà des enjeux de la réforme structurelle du système bancaire et de la réglementation prudentielle, l'instrument principal de régulation demeure l'action que la banque centrale peut conduire pour réguler l'alimentation en liquidités du marché monétaire.

Il ne faut pas négliger l'enjeu que constitue la réorientation de la politique monétaire. Ce qui devrait aujourd'hui guider l'action de la banque centrale, c'est le refus de prêter de l'argent aux banques qui financent des opérations spéculatives, ou ne le faire qu'à des conditions dissuasives, à des taux d'intérêt très élevés. Les banques centrales devraient réserver l'usage de leur pouvoir de création monétaire au refinancement des crédits qui se traduisent par des créations d'emplois, par de l'investissement productif et de la création de valeur ajoutée dans les territoires.

Dans un même mouvement, la politique monétaire contribuerait ainsi à la fois à dégonfler les marchés financiers et à stimuler la création de richesses. (...)

Nous abordons ce débat avec la ferme conviction et la belle ambition de faire de la réorientation de l'argent une priorité stratégique de la lutte contre le pouvoir exorbitant et destructeur des marchés financiers. Ce débat, monsieur le ministre, se poursuivra dans les mois et les années à venir.

Questions au Gouvernement

Chaque semaine, les député-e-s interrogent les ministres sur leur politique. Voici deux de nos interpellations au Gouvernement de Jean-Marc Ayrault. Retrouvez toutes nos questions sur le site des député-e-s du Front de gauche.

12/02 : Evasion fiscale

Monsieur le Premier ministre, à l'heure de la crise des subprimes, on affichait haut et fort au G8, au G20 et dans les sommets européens, l'ambition de s'attaquer à la fraude et aux paradis fiscaux.

L'OCDE devait combattre les pratiques fiscales agressives des multinationales. Résultat : jamais on n'a vu autant de business restructuring pour délocaliser et optimiser leurs profits.

Face à ces réalités, les conventions d'État à État se résument à écopper un océan de spoliation avec une petite cuillère, et l'Europe est aux abonnés absents. Alors qu'elle peine à élaborer son budget de super-austérité à hauteur de 960 milliards d'euros pour sept ans, l'évasion fiscale s'élève chaque année, dans les 28 pays européens, à 1 000 milliards !

Il est insupportable de constater que l'Eu-

rope peut supprimer un milliard d'euros d'aide alimentaire, mais n'est pas capable en revanche d'imposer la levée du secret bancaire à l'Autriche et au Luxembourg !



**Alain Bocquet
Nord**

La Suisse continue impunément de voler nos impôts avec la complicité des institutions bancaires, y compris françaises.

La somme de toutes ces évasions fiscales représente 600 milliards qui manquent à la France : 40 à 50 milliards par an !

C'est là qu'il faut aller chercher l'argent en priorité, monsieur le Premier ministre, plutôt que dans la poche des honnêtes contribuables.

Quelles mesures fortes la France va-t-elle prendre, et de quels moyens va-t-elle enfin se doter, pour faire reculer cette triche organisée, imposer la transparence et faire avancer l'harmonisation fiscale en Europe ?

AMNISTIE SYNDICALE

Le 26 février, Marie-George Buffet a interrogé le Gouvernement sur la proposition de loi déposée par nos collègues sénateurs visant à amnistier les faits commis à l'occasion de mouvements sociaux et d'activités syndicales et revendicatives.

Le lendemain, ce texte a été adopté au Sénat après avoir vu sa portée réduite par la majorité. Le 16 mai, nous soumettrons ce texte à l'Assemblée nationale dans le cadre de notre « niche ».

La gauche se doit en effet d'être du côté de ceux et celles qui luttent pour le progrès social et démocratique. C'est la raison pour laquelle cette proposition de loi vise à rendre justice à ceux et celles qui ont décidé d'agir pour sauver leurs emplois et leurs entreprises face aux politiques de casse du MEDEF.

Cette question s'adresse à M. le ministre du travail et de l'emploi.

L'accord national interprofessionnel dit de sécurisation de l'emploi, devenu sous la pression du MEDEF l'accord pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité, a été signé le 11 janvier 2013 entre les organisations patronales et trois syndicats représentant 38 % des salariés.

Force est de constater que cet accord est bien loin des intentions affichées lors de la conférence sociale du mois de juillet : la lutte contre la précarité semble se résumer à une faible taxation des CDD ; le texte n'octroie aucun droit nouveau et réduit même ceux existants en entérinant une large liberté de licenciement.

Ce texte répond en réalité aux exigences du traité budgétaire européen qui impose une baisse de ce que vous appelez le coût du travail et toujours plus de flexibilité. Le pacte de compétitivité qui sert le premier objectif, la transposition de l'accord, devrait satisfaire



Gaby Charroux
Bouches-du-Rhône

le second.

Je veux le dire clairement : ce n'est pas la bonne voie.

Chaque jour, 1 500 nouveaux salariés franchissent les portes de Pôle emploi. Depuis quatre ans, 1 087 sites industriels ont fermé leurs portes. Comment pourrait-on croire que les licenciements d'aujourd'hui feront les emplois de demain ?

Monsieur le ministre, le Gouvernement doit prendre en compte les attentes des salariés en matière de sécurisation des parcours professionnels, de formation ou de droits nouveaux par la représentation des salariés au sein des conseils d'administration des entreprises.

Au moment où il faudrait interdire les licenciements boursiers, envisagez-vous de revoir en profondeur cet accord signé uniquement par des organisations minoritaires représentant à peine plus d'un salarié sur trois ?

PAR AILLEURS :

- **François Asensi** s'est exprimé au nom du groupe sur la déclaration du Gouvernement sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020 de l'Union européenne.
- **Jean-Jacques Candelier** s'est exprimé au nom du groupe sur l'élargissement des conditions d'attribution de la carte du combattant aux anciens combattants de la guerre d'Algérie.
- **Jacqueline Fraysse** s'est exprimée sur les contrats de génération dans le cadre de la CMP.
- **Marc Dolez** a défendu la position de notre groupe sur le projet de loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux, des délégués communautaires et modification du calendrier électoral.
- **Retrouvez l'ensemble de ces interventions sur notre site.**

ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL

Le 12 mars, André Chassaigne est revenu sur la question de la transposition de l'accord national interprofessionnel. Il a interpellé Michel Sapin sur la non-représentativité des organisations syndicales signataires et demandé en conséquence le retrait du projet de loi. Il a par ailleurs rappelé combien cet accord est contraire aux intérêts des salariés.

Débat

sur le fonctionnement des juridictions prud'homales

Les député-e-s ont demandé l'organisation d'un débat sous une forme inédite où des personnalités extérieures ont pu s'exprimer devant la représentation nationale.

LE 28 FÉVRIER

Le groupe GDR a demandé l'organisation d'un débat sur le fonctionnement des juridictions prud'homales compte tenu de notre grande inquiétude quant au fonctionnement de ces juridictions après la réforme de la carte judiciaire de 2008, qui a abouti à la suppression de 62 conseils de prud'hommes.

De nombreuses juridictions prud'homales se trouvent dans une situation particulièrement critique, alors que, je le rappelle, le code du travail prévoit un délai d'un mois pour le traitement des dossiers. Aujourd'hui, faire valoir ses droits devant les juridictions prud'homales, c'est souvent être confronté à des délais de procédure extraordinaires.

Nos invités le diront certainement mieux que moi, se fondant sur leur expérience, sur la réalité qu'ils vivent au quotidien, mais, par exemple, à Bobigny, deux à trois années sont nécessaires à la tenue des audiences de départage. Les dysfonctionnements sont innombrables : ils touchent les conseils de prud'hommes et aussi les chambres sociales des cours d'appel.

Pour les salariés, les conséquences ne sont pas minces. Elles sont même souvent dramatiques puisque, si l'on ajoute à leur précarité, dans de tels contextes, la lenteur décourageante du procès entamé, ils subissent une véritable double peine. C'est donc la pro-

tection même des salariés par le droit du travail qui est compromise.

Je veux rappeler que la justice elle-même s'est émue de cette situation puisque, l'année dernière, le tribunal de grande instance de Paris a reconnu le préjudice causé par la lenteur inacceptable de la justice et condamné l'État, oui, condamné l'État, pour avoir « manqué à son devoir de protection juridique de l'individu et notamment du justiciable, en droit de voir statuer sur ses prétentions dans un délai raisonnable », conformément à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme.



**Marc Dolez,
Nord**

C'est la raison pour laquelle, madame la présidente, nous avons souhaité interroger, interpellier le Gouvernement, et en particulier la garde des sceaux, sur les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour remédier à une telle situation, que, pour notre part, nous qualifions d'inacceptable.

Évidemment, la question des moyens humains et matériels est posée. Mais, pour fonder plus solidement notre interpellation, nous avons pensé nécessaire et utile de procéder aux auditions qui vont suivre et qui vont nous permettre de mieux préciser l'état des lieux et d'entendre les propositions des intervenants pour améliorer cette situation.